

# **Alpine Canada Alpin**

États financiers  
**30 avril 2023**



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Alpine Canada Alpin

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Alpine Canada Alpin (l'« Association ») au 30 avril 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- le bilan au 30 avril 2023;
- l'état des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
111-5th Avenue SW, Suite 3100, Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3  
Tél. : +1 403 509-7500, Téléc. : +1 403 781-1825, ca\_calgary\_main\_fax@pwc.com



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

---

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)

Le 31 août 2023

# Alpine Canada Alpin

## Bilan

au 30 avril 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse et dépôts à terme	707 421	700 642
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 59 963 \$ (40 369 \$ en 2022)	1 716 491	1 346 214
Charges payées d'avance	255 740	105 080
Stocks	25 850	25 850
	<u>2 705 502</u>	<u>2 177 786</u>
<b>Actif détenu en fiducie (note 2d)</b>	1 209 956	714 623
<b>Solde dû par Alpine Canada Events Company (notes 10 et 11)</b>	702 233	-
<b>Immobilisations corporelles (note 6)</b>	697 886	658 183
	<u>5 315 577</u>	<u>3 550 592</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 083 134	1 516 877
Apports reportés (note 8)	1 349 980	623 118
	<u>3 433 114</u>	<u>2 139 995</u>
<b>Investissement dans la filiale (note 11)</b>	176 990	-
<b>Charges pour actif détenu en fiducie (note 2d)</b>	1 209 956	714 623
	<u>4 820 060</u>	<u>2 854 618</u>
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>495 517</u>	<u>695 974</u>
	<u>495 517</u>	<u>695 974</u>
	<u>5 315 577</u>	<u>3 550 592</u>
<b>Engagements (note 12)</b>		

## Alpine Canada Alpin

### États des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice clos le 30 avril 2023

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>		
Partenaires financiers des sports (notes 3 et 5)	8 544 567	9 750 430
Partenariats, commandites et fournisseurs officiels (notes 2c et 10)	3 196 442	2 923 877
Collecte de fonds (note 10)	2 678 748	2 081 309
Cotisation des membres	991 236	807 523
Initiatives liées au développement du sport	624 654	651 956
Frais d'équipe	498 979	757 730
Formation des entraîneurs	494 917	426 735
Subventions provinciales	383 853	455 000
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	340 708	376 493
Autres	231 891	126 624
	<hr/> 17 985 995	<hr/> 18 357 677
<b>Charges</b>		
Équipe canadienne de ski alpin	6 176 446	5 524 258
Équipe canadienne de ski cross	2 293 970	3 063 481
Événements	1 940 269	2 239 037
Programmes liés au développement du sport	1 850 815	1 016 728
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 614 553	1 870 633
Administration	1 413 754	1 445 555
Fournisseurs officiels (note 2(c))	1 069 078	1 171 625
Partenariats et commandites	680 725	591 602
Communications et marketing	350 428	273 503
Formation des entraîneurs	249 482	513 412
Amortissement des immobilisations corporelles	190 890	146 283
Collecte de fonds (note 9)	179 052	164 616
	<hr/> 18 009 462	<hr/> 18 020 733
<b>(Insuffisance)/excédent des produits sur les charges avant la perte de capitaux de la filiale (note 10)</b>	(23 467)	336 944
<b>Perte de capitaux de la filiale (note 11)</b>	(176 990)	-
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<hr/> 695 974	<hr/> 359 030
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<hr/> <hr/> 495 517	<hr/> <hr/> 695 974

## Alpine Canada Alpin

### État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 avril 2023

	2023 \$	2022 \$
<b>Encaisse provenant des (utilisée pour)</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance)/excédent des produits sur les charges	(200 457)	336 944
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	190 890	146 283
	(9 567)	483 227
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(370 277)	(306 502)
Charges payées d'avance	(150 660)	12 105
Stocks	-	(13 123)
Créditeurs et charges à payer	566 257	659 945
Apports reportés	726 862	(1 003 019)
	762 615	(167 367)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(230 593)	(340 948)
Solde dû par Alpine Canada Events Company Limited	(702 233)	-
Investissement dans la filiale	176 990	-
	(755 836)	(340 948)
<b>Variation de l'encaisse et des dépôts à terme</b>	6 779	(508 315)
<b>Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice</b>	700 642	1 208 957
<b>Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice</b>	707 421	700 642

## 1. Nature des activités

Alpine Canada Alpin (ci-après l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur. L'Association est également enregistrée en vertu de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta et révèle les informations requises en vertu du paragraphe 7(2) de cette loi dans la préparation des présents états financiers.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada, allant des programmes nationaux jusqu'à la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

## 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*. Nous décrivons ci-dessous les méthodes comptables que nous jugeons particulièrement importantes.

### a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs, et ces écarts pourraient être importants. Les principales estimations incluent la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et des comptes débiteurs.

### b) Comptabilisation des produits

#### i) Apport et collecte de fonds

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les autres apports affectés d'origine externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

#### ii) Publicité et commandites d'entreprise

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.



## **Alpine Canada Alpin**

Notes afférentes aux états financiers

**30 avril 2023**

### iii) Cotisations et frais

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils se rapportent.

### iv) Subventions gouvernementales

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux contributions versées et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux contributions initiales reçues. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les contributions reçues avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportées à l'exercice applicable.

### v) Initiatives liées au développement du sport et à la formation des entraîneurs

Les produits générés par les initiatives liées au développement du sport et à la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans l'exercice auquel ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

## **c) Biens et services reçus à titre de don**

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2023, 1 160 078 \$ d'apports en biens et services ont été comptabilisés dans les états financiers (1 063 485 \$ en 2022). Les contributions sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

## **d) Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie**

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse ainsi que des titres négociables qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

## **e) Situation fiscale**

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

## **f) Encaisse et dépôts à terme**

L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les liquidités, les soldes bancaires, les dépôts dans un compte de placement pour les activités d'exploitation et d'autres placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en espèces pour des montants connus.

**g) Immobilisation corporelle**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût réduit de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation. Le coût des apports sous forme d'immobilisations corporelles est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Le coût des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes est affecté aux composantes lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'on peut estimer leur durée de vie utile.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir les biens et les services ou que la valeur des avantages économiques futurs ou de la durée utile potentielle associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable. Lorsque les conditions indiquent qu'un actif est déprécié, la valeur nette comptable de cet actif est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. La dépréciation des immobilisations corporelles est comptabilisée comme une charge dans l'état des résultats.

La perte de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise ultérieurement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

<b>Actif</b>	<b>Taux</b>	<b>Mode</b>
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de l'organisation	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Équipement pour la Coupe du monde	15 %	linéaire
Véhicules	30 %	dégressif
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations corporelles en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

## **Alpine Canada Alpin**

Notes afférentes aux états financiers

**30 avril 2023**

### **h) Conversion de devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats.

### **i) Investissement**

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Initialement, l'investissement est comptabilisé au coût. La valeur comptable est majorée ou diminuée pour refléter la quote-part revenant à l'investisseur du résultat post-acquisition ainsi que toute opération portant sur les capitaux propres. Les distributions de la filiale réduisent le solde des investissements.

À la fin de chaque exercice, l'Association examine s'il existe des indices montrant que les titres d'une filiale ont subi une dépréciation. Lorsqu'il existe des indices d'une dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie de l'investissement. Lorsque l'Association observe un changement défavorable important, elle réduit la valeur comptable de l'investissement pour la ramener à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'investissement et le prix qu'elle pourrait obtenir de sa vente à la date de clôture. Le montant de la réduction est comptabilisé comme une perte de valeur dans l'état des résultats et l'actif net. Une perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, à condition que la valeur comptable ajustée de l'investissement n'excède pas le montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la perte de valeur n'a pas déjà été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats et l'actif net de l'exercice où la reprise a lieu.

### **j) Instruments financiers**

L'Association évalue initialement les actifs financiers créés ou acquis et les passifs financiers émis ou pris en charge à leur juste valeur dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des dépôts à terme, des débiteurs, des actifs détenus en fiducie et des charges payées d'avance. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs et charges à payer ainsi que des charges pour les actifs détenus en fiducie.

Tous les actifs financiers créés ou acquis et les passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre des opérations entre entités apparentées sont initialement évalués au coût. Le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération. Les instruments financiers résultant d'opérations entre entités apparentées sont ultérieurement évalués au coût, moins la réduction pour la perte de valeur.

Les coûts d'opération sur les actifs et les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont ajustés en fonction de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode linéaire.

À la fin de chaque exercice, l'Association examine s'il existe des indices d'une possible dépréciation d'un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement. S'il existe des indices de dépréciation et si l'Association détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou l'échéancier prévu des flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si la situation a changé, une dépréciation déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, à condition que la valeur comptable ajustée n'excède pas le montant qui aurait été comptabilisé si la dépréciation n'a pas déjà été comptabilisée.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt provenant de ces instruments financiers.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser l'exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

#### Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs, et elle dispose d'une marge de crédit à vue de 1 260 000 \$ (1 260 000 \$ en 2022); (voir note 7). Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

### **3. Aide d'urgence du gouvernement relative à la COVID-19**

La pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2022, et la direction a évalué l'impact financier de cette situation au 30 avril 2023, y compris le recouvrement des comptes débiteurs, l'évaluation de l'actif, l'évaluation des provisions et les répercussions sur les ententes d'emprunt. La direction a atténué les contraintes opérationnelles en matière de trésorerie grâce à la subvention du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 du ministère du Patrimoine canadien.

En 2020, le gouvernement du Canada avait mis en place des mesures d'aide d'urgence relatives à la COVID-19. L'Association était admissible au Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 du ministère du Patrimoine canadien. En 2023, l'Association a reçu 1 082 861 \$ (1 250 000 \$ en 2022) du Fonds d'urgence relatif à la

**Alpine Canada Alpin**  
Notes afférentes aux états financiers  
30 avril 2023

COVID-19 et a comptabilisé 1 082 861 \$ (1 250 000 \$ en 2022) dans les produits au poste Gouvernement du Canada. Au 30 avril 2023, 62 000 \$ (62 000 \$ en 2022) du financement reçu en aide d'urgence relatif à la COVID-19 ont été comptabilisés au poste Crédeurs et charges à payer.

**4. Remises gouvernementales**

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Ces remises se rapportent aux versements des retenues à la source de 3 177 \$ (61 291 \$ en 2022 pour la TPS).

**5. Partenaires financiers des sports**

Les produits liés aux partenaires financiers des sports se composent du financement provenant du gouvernement du Canada, du Comité olympique canadien et du Comité paralympique canadien. L'organisme À nous le podium offre du soutien technique auprès des organismes nationaux de sport et formule des recommandations de financement.

	2023 \$	2022 \$
Gouvernement du Canada	7 638 862	8 118 500
Comité olympique canadien	815 004	1 546 087
Comité paralympique canadien	100 701	85 843
	<u>8 554 567</u>	<u>9 750 430</u>

**6. Immobilisations corporelles**

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Matériel informatique	390 669	278 310	112 359	153 049
Équipement de compétition	294 873	199 874	94 999	110 957
Équipement Coupe du monde	348 432	239 552	108 880	116 165
Équipement de bureau	97 654	5 000	92 654	3 323
Équipement tests physiques	86 512	67 473	19 039	22 714
Véhicules	79 228	17 364	61 864	-
Filets de protection	149 021	117 930	31 091	45 992
Tours et structures	295 000	118 000	177 000	191 750
Site Web de l'organisation	52 660	52 660	-	-
Équipement de ski	21 844	21 844	-	14 233
	<u>1 942 445</u>	<u>1 244 559</u>	<u>697 886</u>	<u>658 183</u>

## 7. Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit à vue d'un montant de 1 260 000 \$ (1 260 000 \$ en 2022) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (taux préférentiel en 2022). Au 30 avril 2023, le solde de la marge à rembourser était de 247 867 \$ (néant en 2022).

Les immobilisations actuellement détenues par l'Association, qui comprennent, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la marge de crédit.

## 8. Apports reportés

Les apports reportés proviennent des apports affectés d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports affectés d'origine externe sont ensuite comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	623 118	1 688 137
Apports au cours de l'exercice	9 765 495	7 891 618
Montant comptabilisé à titre de produits	(9 038 633)	(8 894 637)
Montant reclassé au poste Créditeurs et charges à payer	-	(62 000)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u>1 349 980</u>	<u>623 118</u>

## 9. Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta, les montants suivants sont divulgués :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Montant versé à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	<u>231 418</u>	<u>251 337</u>

## 10. Soldes relatifs aux opérations entre entités apparentées

Les opérations entre entités apparentées sont effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui s'imposent dans des conditions de pleine concurrence.

Au cours de l'exercice, l'Association a tenu la Coupe du monde 2022 de Lake Louise (l'événement) par l'intermédiaire de sa filiale, Alpine Canada Events Company Limited (note 11). Les fonds reçus et les charges payées au nom de la filiale sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	<b>2023</b>
	<b>\$</b>
Produits de la Coupe du monde	4 169 723
Charges de la Coupe du monde	4 871 956
Montant dû par Alpine Canada Events Company	<u>702 233</u>

Les opérations avec d'autres entités apparentées s'élèvent à 1 888 594 \$ (1 171 284 \$ en 2022) et 951 524 \$ (926 726 \$ en 2022) et sont incluses respectivement dans les produits Collecte de fonds et dans les produits Partenariats, commandites et fournisseurs officiels.

## 11. Investissement – Alpine Canada Events Company Limited

La société Alpine Canada Events Company Limited (la filiale) a été constituée en société à but lucratif appartenant à part entière à l'Association, en vertu de la Business Corporations Act (Alberta), le 26 septembre 2022 dans le but d'organiser la Coupe du monde de Lake Louise en 2022.

Les informations financières de la filiale pour la période du 26 septembre 2022 au 30 avril 2023 et pour l'exercice clos à cette date sont résumées ci-dessous. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté; en outre, la filiale n'avait pas ouvert de compte bancaire et ne détenait pas de liquidités avant la fin de l'exercice.

### Bilan

Total de l'actif	<u>663 324</u>
Créditeurs et charges à payer	138 081
Solde dû à Alpine Canada Alpin	<u>702 233</u>
Total du passif	<u>840 314</u>
Actif net au début de l'exercice	-
Actif net à la fin de l'exercice	<u>(176 990)</u>

### État des résultats

Total des produits	4 750 698
Total des charges	<u>4 927 688</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(176 990)</u>

## 12. Engagements

L'Association est solidairement responsable avec un tiers de louer des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. Les deux parties se sont engagées à verser les loyers minimums exigibles de 138 000 \$ par année jusqu'en août 2022. En vertu d'une entente de commandite distincte expirée le 30 avril 2017, le tiers paie directement le coût de location. L'Association comptabilise le coût du loyer et la contribution correspondante du tiers à titre de produits de commandite. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, l'Association s'est engagée à payer 50 % des paiements de location et des frais d'exploitation pour la durée restante du bail en vertu d'une nouvelle entente de commandite. Les autres engagements pris par l'Association comprennent la location d'un photocopieur, un protocole d'entente pour la location de biens immobiliers et la location de deux véhicules. L'Association a signé une entente avec le propriétaire pour louer d'autres locaux à bureaux dans l'immeuble pour une durée de 5 ans, avec prolongation de 3 ans, dont les paiements de location s'élèvent à 63 415 \$ par année.

	\$
2023	88 592
2024	90 806
2025	89 606
2026	89 606
2027	76 382
Par la suite	253 659

## 13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice courant. Ces reclassements n'affectent pas l'excédent des produits sur les charges de l'exercice précédent.